



MOTION

Des millions de salarié(e)s, du secteur privé comme du public, peuvent vérifier chaque jour l'intérêt de s'organiser collectivement au sein de l'entreprise ou de l'administration. La liberté syndicale est fondamentale, c'est un droit humain universellement reconnu et protégé ; liberté consacrée par différentes constitutions ou traités.

Mais cette liberté est de plus en plus contrainte (lois, criminalisation de l'action syndicale, discriminations, etc...). Le patronat, le gouvernement français mais aussi les Institutions européennes veulent imposer des réformes réactionnaires, supprimer des garanties et des conquies sociaux. Pour œuvrer le plus aisément possible, ils essaient par différents moyens d'uniformiser le syndicalisme, de l'institutionnaliser afin qu'il ne soit plus qu'à leur service, un outil d'accompagnement des décisions patronales et gouvernementales.

La liberté de l'action syndicale dans ses différentes expressions est aujourd'hui comme hier importante pour toutes et tous afin de conquérir de nouveaux droits. Elle doit pouvoir s'ancrer dans des pratiques syndicales libres de toutes contraintes via un syndicalisme de lutte, de transformation sociale véhiculant des valeurs de justice, de démocratie, d'égalité, de solidarité et de progrès social.

Notre organisation syndicale est indépendante de tout parti politique, du patronat, du gouvernement. Elle est un outil au service des revendications des salarié(e)s, des privé(e)s d'emplois, des retraité(e)s afin que chacun(e) puisse prendre son destin en main, décider de son avenir, œuvrer pour son émancipation. Elle est un bien commun.

La liberté syndicale est un droit humain reconnu et protégé, une valeur fondamentale consacrée par la Constitution de l'Organisation Internationale du Travail, depuis 1919.

Se syndiquer est un droit garanti par la constitution française. Chaque salarié a le droit de se syndiquer même s'il n'existe pas de syndicat dans son entreprise et rien ne l'oblige à signaler son adhésion à son employeur. Il peut également se présenter aux élections professionnelles et participer aux actions collectives : négociations, manifestations, grèves, ... C'est cela la liberté syndicale !

De l'accompagnement d'un salarié menacé de sanction, à la grève pour des augmentations de salaire, tout relève de la même intervention syndicale, du même besoin de chaque salarié individuellement et collectivement d'être entendus, de gagner de nouveaux droits, d'améliorer leurs conditions de vie.

Des syndicalistes sont traînés devant la justice, pour des faits qui s'inscrivent pourtant dans le cadre de leurs missions syndicales. Au-delà des procédures engagées par les employeurs, c'est une chaîne de complicité qui s'instaure avec certains hauts fonctionnaires ou élus politiques. C'est bien le syndicalisme interprofessionnel qui est visé, c'est-à-dire le droit et les moyens de s'organiser pour agir.



Observons comme nos dirigeants politiques sont indulgents avec certaines professions libérales qui peuvent incendier des établissements publics, détruire des biens et bloquer des circulations en toute impunité. « Casser du militant syndical », briser des mobilisations, créer des peurs font partie des moyens patronaux pour freiner le développement du syndicalisme.

Ce sont des recettes aussi vieilles que le syndicalisme lui-même !

Dès lors qu'ils contestent des orientations patronales ou gouvernementales nuisibles aux salariés, les militants syndicaux font l'objet de discriminations. Du national aux établissements, il ne se passe pas une journée sans que nous soyons alertés des dérives managériales : blocage des carrières, avertissements, sanctions, pressions, harcèlements, instances représentatives du personnel bafouées, intimidations, menaces jusqu'à la radiation des cadres...

Les sanctions deviennent banales, les dossiers sont montés à charge contre des militants syndicaux CGT, il n'y a ni justice, ni impartialité dans le traitement des situations. Pour la CGT, cette situation n'est pas de nature à nous poser en martyres. Au contraire, elle nous donne l'ambition de lever haut la tête et de nous renforcer pour donner encore plus de puissance à notre combat en faveur des salariés.

La liberté de l'action syndicale dans ses différentes expressions est aujourd'hui comme hier importante pour toutes et tous afin de conquérir de nouveaux droits. Elle doit pouvoir s'ancrer dans des pratiques syndicales libres de toutes contraintes par un syndicalisme de lutte, de transformation sociale véhiculant des valeurs de justice, de démocratie, d'égalité, de solidarité et de progrès social.

Vouloir inverser la hiérarchie des normes sociales, plaçant les accords d'entreprises et de branches au-dessus de la loi, serait encore une réponse gouvernementale aux exigences patronales allant encore plus loin que l'ANI scélérat de janvier 2013, validé par la loi du 16 juin 2013.

Les salariés avec la CGT, doivent exiger de nouveaux droits pour agir et permettre des avancées sociales. Afin d'empêcher ces dérives, dangereuses pour le syndicalisme de conquête que nous incarnons et plus largement pour le respect de la démocratie, la CGT porte l'exigence du vote au Parlement d'une loi d'amnistie sociale, portant des droits nouveaux protégeant les militants syndicaux et progressistes qui agissent dans le cadre de leur mandat.

La liste des discriminations syndicales dans le département est malheureusement trop longue pour citer tous les cas. Cependant récemment, une camarade de Carrefour Market à Vierzon s'est fait licencier parce qu'elle s'est présentée aux élections professionnelles.

Les responsables politiques ne sont pas en reste en sanctionnant, comme à la mairie de Lunery, une fonctionnaire syndiquée qui refuse une affectation forcée avec de nouvelles missions.

Ne laissons pas le patronat et le gouvernement bafouer nos droits fondamentaux.

Dans le Cher, le dogme du Medef contre le syndicalisme CGT prouve que notre action, nos revendications n'ont rien de compatible avec l'idéologie capitaliste. Le combat acharné qu'il mène contre nos syndiqué(e)s, élu(e)s, représentant(e)s de notre organisation n'aura de fin que lorsque nous serons encore plus.

Malgré la répression, la seule solution c'est d'avancer avec et dans la CGT.